

L'initiative LEI « Legal entity identifier » Enjeux et mise en oeuvre

CNIS

13 mai 2014

Bertrand Couillault (Vice-président du ROC) BDF

- **Objectif** : identification unique des parties à des transactions financières - amélioration du fonctionnement et du suivi des marchés.
- **Novembre 2011: Déclaration au sommet du G20 à Cannes:**
“Nous soutenons la création d’un “Legal entity identifier” qui identifie de manière unique les parties à une transaction financière. Nous demandons au FSB de prendre l’initiative de la coordination du travail.”
- **Juin 2012 : rapport du groupe d’experts du FSB** : 15 grands principes et 35 recommandations
- **Nov 2012 : Charte du « ROC » approuvée par le G20**

- **Une initiative des régulateurs** : une meilleure information sur les contreparties permet une meilleure évaluation des risques
- **Un fort soutien du secteur privé** : source potentielle d'économies substantielles en termes de gestion des référentiels
= **un partenariat public/privé**
- **Une dimension et des enjeux statistiques importants** :
 - Accès libre à un répertoire mondial des entités juridiques ;
 - Un outil pour la production de statistiques (identification des déclarants, des contreparties)
 - Une ambition : constituer une cartographie des groupes et des liaisons entre entités

Principales caractéristiques du LEI

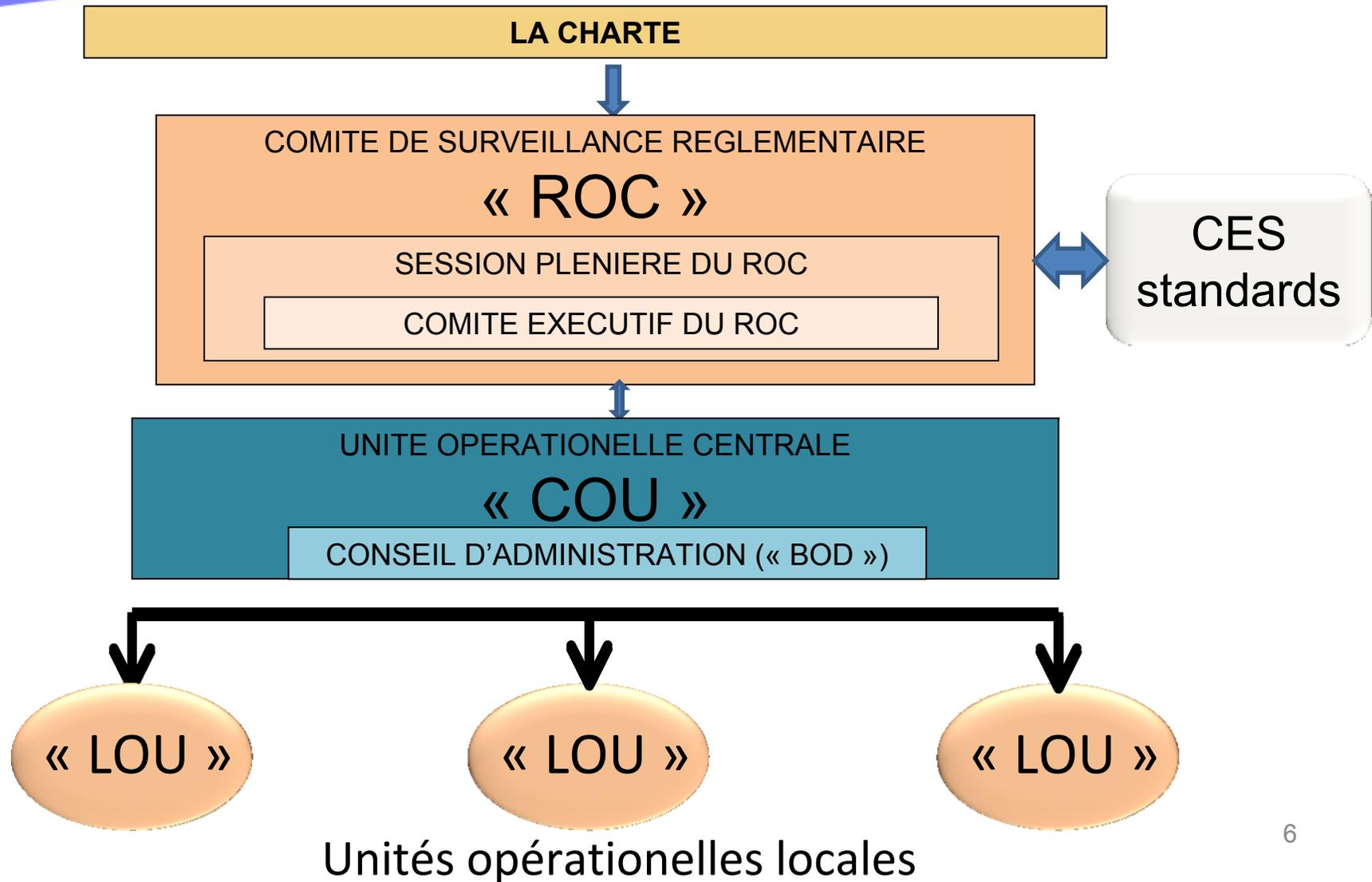
- Code alphanumérique de 20 caractères fondé sur ISO17442 LEI
 - Un préfixe à 4 chiffres pour chaque opérateur local « LOU »;
 - Un nombre ne comportant aucune information sur l'entreprise

Disponibles à : <http://p-lei.org/>

<http://openleis.com/>

- Données d'état civil identifiant chaque entité légale (niveau 1)
- Données relationnelles (phase 2 de l'initiative)
- Deux principes clés:
 - Auto enregistrement
 - Portabilité

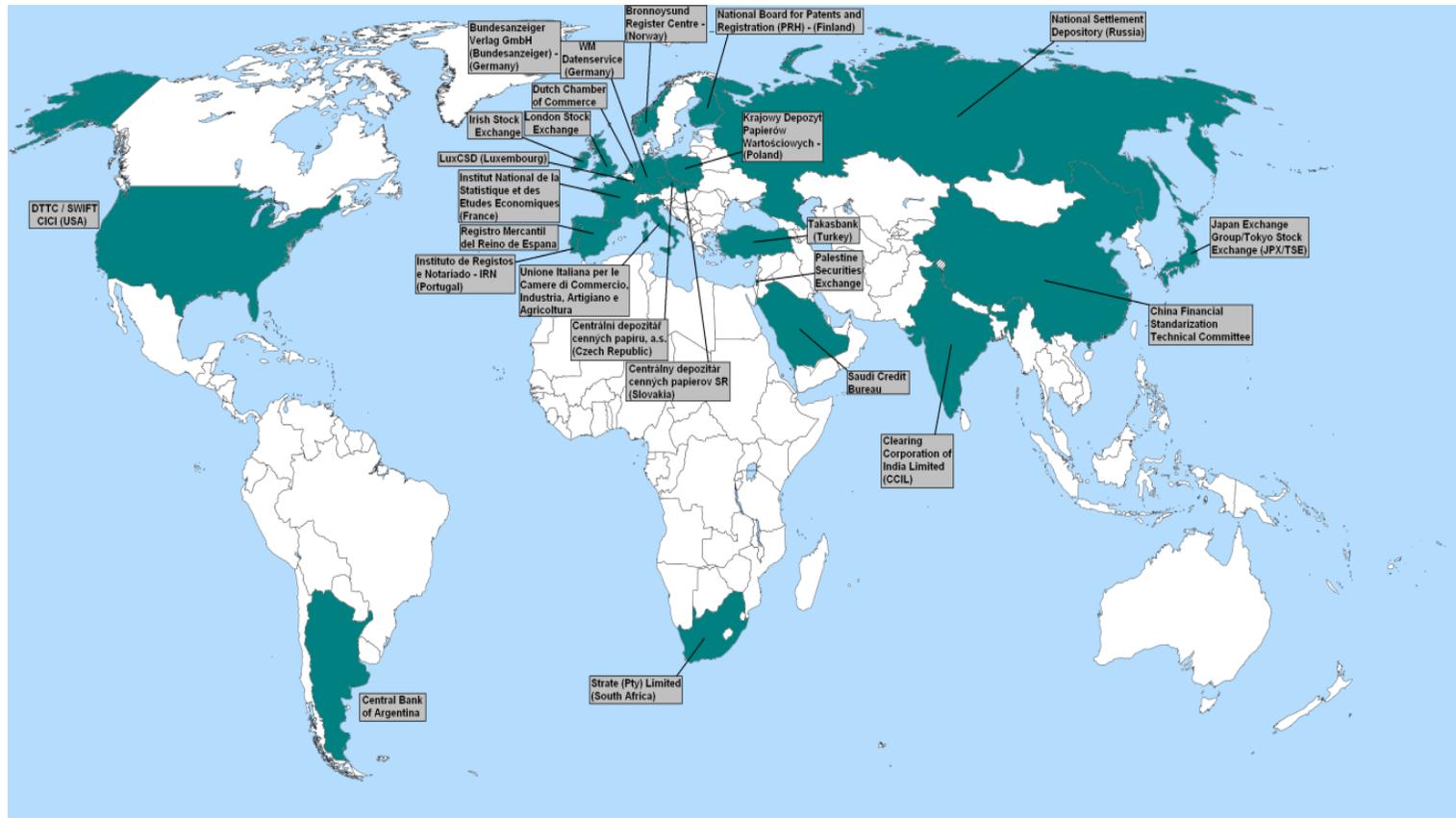
- **Le ROC (Comité de surveillance réglementaire) est l'autorité supérieure de l'initiative LEI**
 - ✓ La session plénière du « ROC » est le « Parlement » : mission faire du LEI un bien public
 - ✓ L'adhésion est ouverte : A ce jour, 62 membres et 20 observateurs
 - ✓ <http://www.leiroc.org/>
- **Le Comité exécutif**
 - ✓ 23 membres : 5 places allouées à l'Europe
 - ✓ BCE et ESMA + CIS + 2 autorités de l'UE par rotation, BOE/BDF



- **Des obligations réglementaires** : loi Dodd-Franck, EMIR sur les produits dérivés, utilisation dans le reporting pour l'EBA et demain de l'EIOPA
- **Des opérateurs locaux (les LOU)**
 - ✓ 25 à ce jour ; en France INSEE
 - ✓ Environ 260 000 codes émis
- **Une procédure d'acceptation mutuelle/multilatérale** : 13 LOU certifiés au niveau mondial
- **Un financement privé sur la base des contributions des entités s'enregistrant**

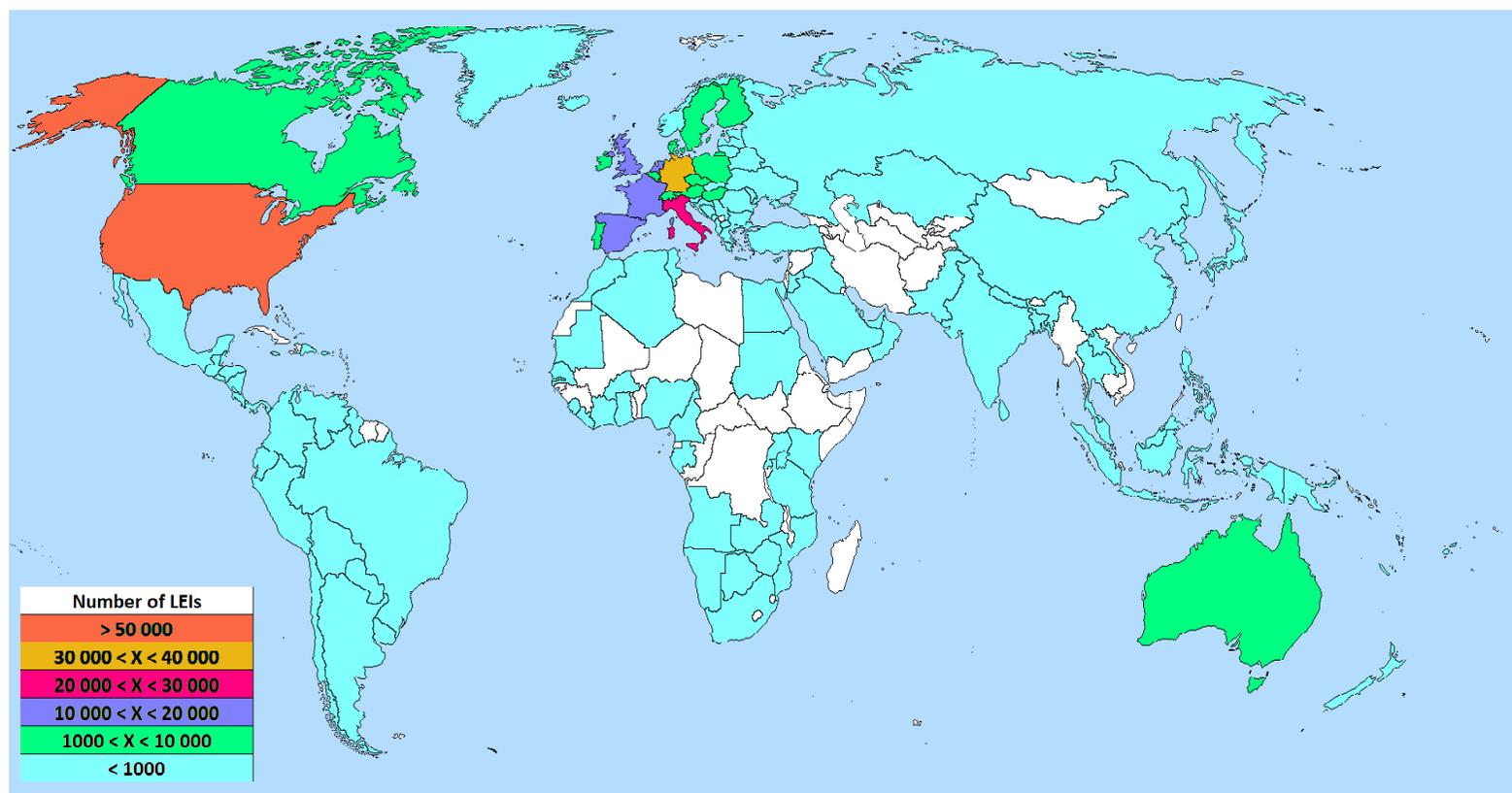
L'Unité opérationnelle locale, « LOU »

Interface principale et déclarants responsables de l'émission des LEI



Une répartition géographique encore déséquilibrée

Développement essentiellement en Europe et en Amérique du Nord



L'Unité opérationnelle centrale « COU »

- Le centre opérationnel du système général LEI, responsable de l'application des standards opérationnels généraux
- Responsable de l'intégration des systèmes locaux dans un réseau général
- **Priorité immédiate : mise en place de la « Global LEI Foundation » (GLEIF)**
 - **Le fondateur** : Le FSB a accepté le principe d'être fondateur
 - **Les statuts de la fondation** : en cours d'examen
 - **La sélection du Conseil d'Administration** : le CA est d'ores et déjà opérationnel ; il est composé de 16 membres provenant du secteur privé

- ✓ **Fin Juin 2014** : création de la Fondation
- ✓ **Eté 2014 ?** : Préparation de la Transition vers la GLEIF
- ✓ **Eté 2014** : travaux sur la cartographie des groupes
- ✓ **FIn 2014 ?** : premiers contrats avec les LOUS

Merci de votre attention